

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Juin 2016

Sommaire

=> Etre au cœur du projet de territoire du« Pays des Ecrins »

=> Assurer la vie et le dynamisme de la commune

=> Placer l'environnement et le cadre de vie au cœur du projet communal

=> Assurer une urbanisation plus cohérente

Accueillir et maintenir une population jeune et dynamique

- => Améliorer et adapter l'habitat :
 - > Relayer l'information sur les dispositifs d'aide à amélioration de l'habitat (PIG LHIPE en cours sur les Hautes Alpes et Plateforme de la rénovation de l'habitat en cours de création par le département),
 - > Soutenir la création de logements sociaux,
 - > Inciter à l'adaptation de la taille des logements.
- => Renforcer et pérenniser le tourisme :
 - > Conforter le rôle de la station comme locomotive touristique du bassin de vie notamment en modernisant les équipements / le domaine skiable.
 - > Développer l'intersaison : multiplication de l'offre en activités de pleine nature et mise en valeur du patrimoine.
 - > Diversification de l'accueil touristique : réhabilitation de l'existant, opération cohérente avec la taille des hameaux, réduction de la part des résidences secondaires par rapport à la résidence principale).
- => Adapter et diversifier l'économie :
 - > Maintenir l'agriculture,
 - > Valoriser les atouts de la montagne (Bois et Eau).

Favoriser une vie locale à l'année

- => Equilibrer le territoire en matière de service: transports vers l'Argentière et Valloise, principe de complémentarité au sein de la Vallouise.
- => Développer les transports (transport en commun, maillage des parkings touristiques).
- => Renforcer et augmenter l'accès aux communications numériques.

Valoriser le cadre de vie et l'environnement

- => Valoriser le patrimoine naturel :
 - > Gérer le patrimoine naturel (lutte contre l'embroussaillage, capacités en eau potable et d'épuration, efficacité énergétique, définition des coupures vertes),
 - > Maintenir et entretenir les canaux,
 - > Bâtir en respect du patrimoine traditionnel (formes urbaines, recommandations architecturales et règles d'urbanisme adaptées).
- => Maintenir l'agriculture (place de l'agriculture dans l'économie, entretien des paysages, réglementation stricte dans les PLU pour préserver le foncier agricole).
- => Organiser le foncier et le maîtriser si nécessaire :
 - > Prioriser l'urbanisation des secteurs déjà équipés,
 - > Préserver le foncier agricole en s'appuyant sur le diagnostic de Terr'A ménagement.

Soutenir le développement économique

- => Soutenir l'emploi par le développement de la station de ski (projet de nouvelles pistes et de nouvelles liaisons),
- => Poursuivre l'offre de lits touristiques aux regards des besoins et des investissements projetés,
- => Optimiser l'utilisation des îlots constructibles encore disponibles sur la ZAC (commerces, services et équipements publics),
- => Diversifier de l'offre touristique et de loisirs,
- => Valoriser et soutenir les potentiels économiques locaux et initiatives innovantes
- => Définir un lieu d'accueil pour ce potentiel et ses initiatives (zone artisanale)

Prioriser l'implantation et le maintien de la population permanente

- => Favoriser la résidence principale,
- => Mettre en place des actions fortes de la commune en matière d'habitat à vocation des habitants permanents et saisonniers, à titre d'exemple :
 - > Zone du Moulin : projet d'accession à la propriété aidée,
 - > A 1600 : Acquisition de foncier et/ou de bâti existant en vue de créer de l'habitat permanent (ex: reconversion logement touristique, ...).

Renforcer la mixité des fonctions urbaines

- => Équilibrer les pôles de services et d'équipements :
 - > Créer un front de neige à 1400 pour conforter la partie basse de la station,
 - > Poursuivre le développement sur la partie haute de la station.
- => Réglementer pour favoriser la mixité des fonctions urbaines, en particulier sur les centres de hameaux.

Renforcer l'attractivité de la commune

- => Renforcer la politique de stationnement et de transports,
- => Valoriser le cadre de vie exceptionnel de la commune : équilibre entre développement touristique et préservation du patrimoine environnemental et culturel.
- => Avoir une offre en atelier relais (zone artisanale)
- => Définir un espace d'accueil pour les artisans locaux (zone artisanale)

Réfléchir la place de l'agriculture sur la commune

- => Développer, soutenir et conforter les différents rôles de l'agriculture :
 - > activité économique à part entière ou double activité,
 - ...> entretien des paysages : pâturage et entretien estival du domaine skiable, reconquête des espaces agricoles en friche (lutte contre la reforestation et donc la fermeture des milieux et paysages).
 - > passerelle vers une nouvelle offre touristique alternative à la station ski classique (hébergement plus "nature").
 - > développement des circuits courts (fabrication, vente, aspect pédagogique).

Préserver les paysages et le cadre naturel

- => Protéger les paysages par une maîtrise de la forme urbaine (maintien des continuités écologiques / coupures vertes et limitation de l'extension urbaine),
- => Renforcer l'insertion paysagère et la qualité architecturale par :
 - > l'entretien et la mise en valeur des éléments patrimoniaux,
 - > le respect du bâti ancien et en particulier chalets d'alpages,
 - > la valorisation du patrimoine culturel : four banal, église et chapelle, fontaine, cadrans solaires.
- => Maintenir les réseaux de canaux d'irrigation (Béal).
- => Entretenir et développer des sentiers et des chemins (projet de sentier « grande randonnée » autour des Ecrins).
- => Soutenir l'agriculture : diversité des milieux, des paysages et du cadre de vie.

Renforcer la qualité architecturale

- => Porter une attention particulière sur les chalets d'alpages, éléments patrimoniaux forts de la commune (architectural, culturel, identitaire, paysagé),
- => Prolonger la politique de qualité architecturale,
- => Inciter à l'embellissement du bâti (opération façades et toitures),
- => S'appuyer sur le guide « Solaire et Habitat » du Parc National des Écrins.

Préserver les milieux et les ressources naturelles

- => Mettre en place des mesures de préservation des milieux :
 - > instauration d'EBC (Espace Boisé Classé) sur une partie de la forêt, en particulier sur des zones d'habitat du Tétraz Lyre,
 - > conservation d'une proportion majoritaire des zones naturelles et agricoles au sein du zonage,
 - > soutien à la reconquête agricole des secteurs en friche => lutte contre la fermeture des milieux,
 - > maintien des continuités écologiques existantes.
- => Prendre en compte les périmètres de protection autour des sources pour protéger la ressource en eau potable,
- => Optimiser les eaux d'irrigation et améliorer la gestion des eaux d'enneigement.

Intégrer une politique environnementale dans la gestion de la station

- => Gérer les espaces forestiers et conforter leur place au cœur du domaine skiable (plus de 80% du domaine skiable est boisé), maintenir le rôle de prés de fauche et de pâturages des pistes, ensemercer à partir d'essences locales.
- => Lutter contre le réchauffement climatique par la limitation des déplacements polluants et la mise en place de navettes collectives (Pays des Ecrins).
- => Créer des liaisons douces entre les différents ensembles de la station (1800-1600-1400, parkings – remontées, Puy St Vincent – Vallouise).

Maîtriser le développement urbain

- => Maintenir une organisation urbaine en hameaux :
 - > Conserver la discontinuité entre les 3 hameaux ainsi qu'avec Prey d'Aval en s'appuyant sur les axes torrentiels pour constituer des coupures vertes latérales,
 - > Maintenir des limites fortes en amont et aval de l'urbanisation actuelle,
 - > Travailler l'insertion paysagères des futures extensions urbaines.
- => Organiser la forme interne des secteurs urbanisés :
 - > Assurer une desserte cohérente et un bon fonctionnement (accès, déneigement, déplacement et stationnement),
 - > Assurer la rationalisation des réseaux et équipements publics.

Repenser la problématique des déplacements et du stationnement

- => Développer les liaisons de mode de déplacement doux (liaisons piétonnes et skiabiles),
- => Maintenir des transports collectifs de qualité (navettes de desserte collective déjà mise en place par le pays des Ecrins, réseaux et fréquences denses),
- => Réorganiser la politique de stationnement en parallèle de la politique de déplacement.

Limiter et optimiser l'ouverture des nouveaux secteurs d'urbanisation

- => Limiter les extensions urbaines en proportion des besoins,
- => Etudier en amont les potentialités de chaque secteur envisagé pour l'urbanisation future.

Définir des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le développement de la population principale peut être estimé suivant les projections de population entre 45 et 65 habitants supplémentaires à une échéance de 15 ans soit un besoin en 25 à 35 logements.

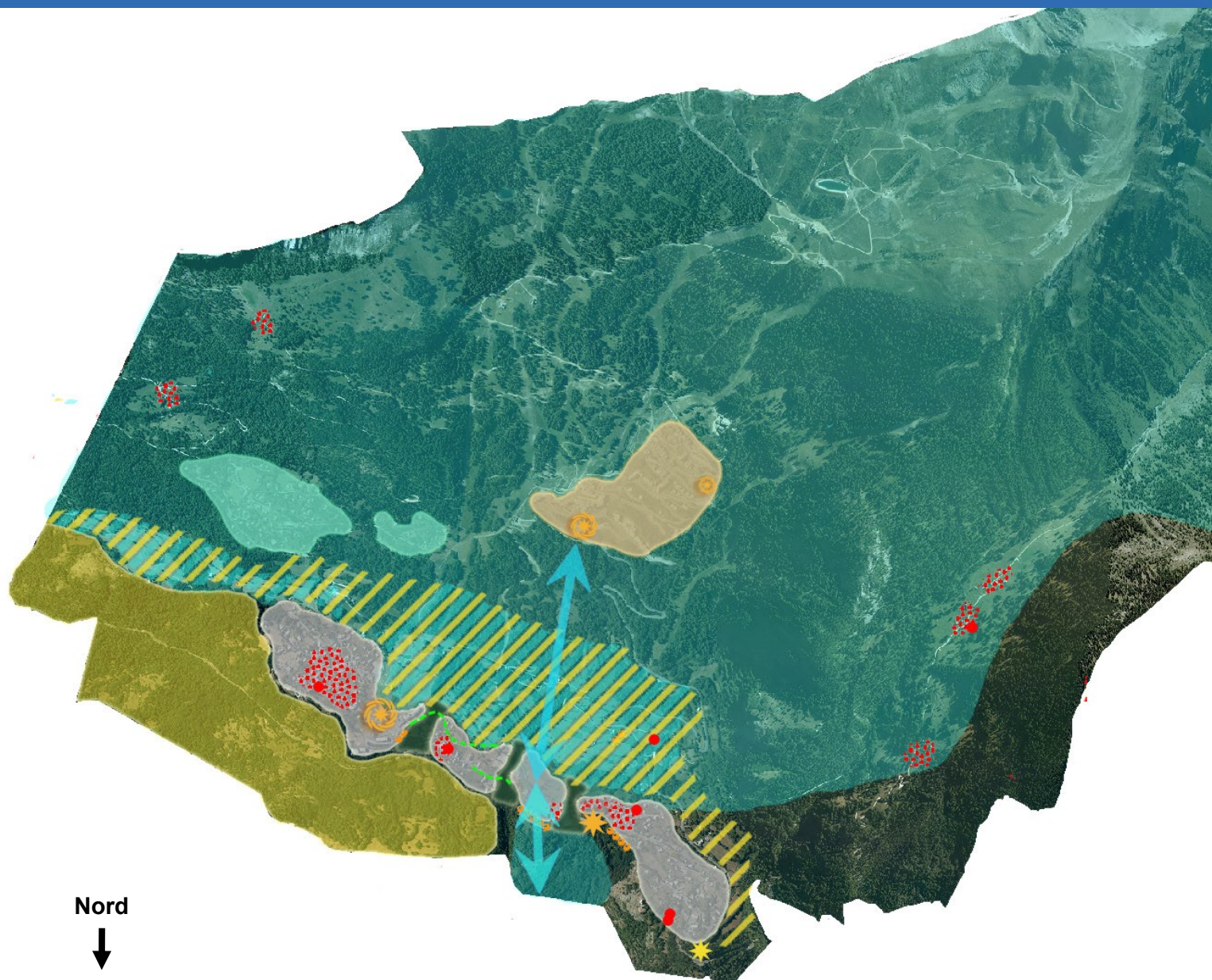
La commune souhaite cependant rétablir une part plus équitable de la répartition des logements afin de favoriser la à l'année en montant la proportion d'habitat permanent à 1/4 du parc (part actuelle inférieure à 10 %).

Le développement de la commune passe par le développement combiné de l'habitat principal, secondaire mais également de petites opérations touristiques intégrées, et le renforcement des équipements, commerces, services et activités de proximité.

La densité attendue des parties urbanisées hors ZAC de la station de 1600 est fixée à 25 logements à l'hectare.

Le besoin en foncier disponible pour répondre au projet de la commune est fixé entre 10 et 12 ha.

Carte de synthèse des enjeux



Légende

	Hameaux historiques : maintien de la forme urbaine		Projet de liaison télésiège : Vallouise / 1800
	Prey d'aval, chalets : maintien de la forme urbaine		Domaine skiable
	Station 1800, ZAC : maintien de la forme urbaine		Secteurs à enjeux agricoles et skis
	Qualité architecturale : volonté d'embellissement		Secteur de reconquête agricole possible
	Éléments du patrimoine architectural et culturel		Secteur à projet agro-touristique
	Continuités écologiques à maintenir		Secteur à projet : services / commerces / équipements
	Liaisons douces à créer et/ou conforter		Projet de zone artisanale
			Projet de stationnements